IMT Nuremberg Archives

H – 774

International Court of Justice

File
May 13

Rádeo
3076
French

Notice.

Not to be published until presented before the tribunal in open court and then only that portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jenen Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0774-0002

H0774 - 0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the tribunal dated 4 April 1946.

Je certife qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1945.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Walter Siemens

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0774 – 0004

Déclaration de l'Avocat Dr. Siemers:

Je certifie par la présente que le document suivant:

"Note du Président du Conseil des Ministres Daladier"

a été transcrit fidèlement du:

Livre blanc des Affaires Etrangères No 6, Berlin 1941:

"Les documents secrets

de l'Etat-Major général francais"

page 45, document No 19

Nuremberg, le 6 mars 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0005

NOTE DE MONSIEUR DALADIER, PRESIDENT DU CONSEIL

(Remarque écrite à la main):
Copie d'une note manuscrite
du Président Daladier. Le 19 janvier 1940.

Prier le Général Gamelin et l'Amiral Darlan de préparer une étude sur une intervention éventuelle pour la destruction des pétroles Russes.

1o/-hypothèse de l'interception des pétroles transportés en Mer Noire pour l'Allemagne- Il s'agit surtout de bateaux allemands. Dans cette hypothèse, il n'y a pas belligérance russe.

2o/-hypothèse d'une intervention directe en Caucase.

3o/-sans action directe contre la Russie, agir pour faciliter des mouvements d'émancipation des populations musulmanes du Caucase.

(Ecrit à la main)

1 copie

à Général Koeltz,

1 copie

à Général Vuillemin.

(6f-fac-similé page 207)

H0774-0006

Déclaration de l'Avocat Dr. Siemers:

Je certifie par la présente que le document suivant:

"Note du Commandant en Chef de l'Armée francaise
Général Gamelin"

a été transcrit fidèlement du:

Livre blanc des Affaires Etrangères No 6, Berlin 1941:
"Les documents secrets
de l'Etat-Major général francais"

pages 50 - 52, document No 22

Nuremberg, 12 mars 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774-0007

NOTE DU GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES

Extrait

(Cf. fac-similé page 213)

Secret

Le 22 février 1940.

Etude

sur une action destinée à priver l'Allemagne et l'U.R.SS des ressources en pétrole du Caucase.

Note marginale manuscrite):

Cette étude, très légèrement modifiée, a été adressée le 5 avril 40, par lettre No 359 Cab./DN**) au Président Raynaud remise à M.Baudoin).

Une intervention alliée contre les pétroles russes du Caucase peut se proposer :

--soit de priver l'Allemagne du pétrole qu'elle reçoit actuellement de cette région:

--soit de priver la Russie d'une matière première qui est indispensable à son économie et d'ébranler ainsi la puissance soviétique. Du même coup, on atteindrait l'Allemagne en interrompant son ravitaillement en carburant russe.

H0774-0008

Action sur Bakou :

1)- Définition de l'opération :

Bakou, séparé de la frontière turque par une distance de 500 km. dont une bonne partie constituée par le plateau arménien, région de hautes montagnes, pauvre et dépourvu de voies de communications, n'est pas justiciable d'une attaque terrestre partant de Turquie.

Seule une action terrestre partant de pointe N.O de l'Iran serait admissible. Mais elle exigerait, d'une part, le consentement de l'Iran, d'autre part, le transport à pied d'oeuvre d'importants effectifs alliés, les forces dont dispose l'Iran dans cette région étant nettement insuffisantes pour mener l'opération projetée.

H0774-0009

En présence des difficultés de toutes sortes soulevées par une opération terrestre, on est donc conduit à envisager l'attaque de Bakou par l'aviation.

Bakou étant à la fois centre de production, de stockage et d'évacuation, une action aérienne contre cette ville pourrait se proposer de détruire ou d'incendier :

--les raffineries, objectifs faciles à atteindre, vulnérables, très coûteux et très longs à reconstruire.

--les réservoirs, objectifs également faciles à atteindre et vulnérables,

--les installations portuaires.

--la voie ferrée Bakou-Rostov.

2)- Intérêt de l'opération :

Bakou constitue le centre pétrolier de beaucoup le plus important du Caucase.

--75% de la production russe en pétrole proviennent des puits de Bakou,

--les installations de raffinage de Bakou sont les plus considérables du Caucase,

--par Bakou s'évacue par voie ferrée et par bateaux (Caspienne) plus de 50% de la production pétrolière russe du Caucase.

Une attaque aérienne contre Bakou, à condition d'être menée par un nombre d'appareils suffisant et de pouvoir être renouvelée de manière à entretenir les destructions obtenues serait donc particulièrement payante.

HO774-0010

Non seulement elle atteindrait l'Allemagne, mais elle priverait l'U.R.S.S. d'une partie importante des pétroles caucasiens et Moscou ayant besoin de la presque totalité de sa production pétrolière pour ses formations motorisées et ses exploitations agricoles, elle mettrait rapidement les Soviets dans une situation critique.

3)- Conditions d'exécution :

Une action aérienne contre Bakou devrait être basée:

--soit en Turquie : Région Diarbekir-van-Erzeroum.

--soit en Iran.

--soit en Syrie et en Irak (Djezireh et région de Mossoul).

(Note marginale manuscrite): Actuellement la préparation s'est orientée sur la Syrie.

Dans l'un ou l'autre cas, une entente préalable avec la Turquie ou l'Iran serait indispensable, soit pour la création de bases, soit pour le survol du territoire turc ou iranien.

En raison des distances à franchir (il y a 400 km. de Tabriz à Bakou, 700 km. D'Erzeroum ou de Mossoul à Bakou), il serait nécessaire d'utiliser pour un bombardement de Bakou 6 a 8 groupes de bombardiers modernes, gros porteurs et à grand rayon d'action.

(Note marginale manuscrite): N'est plus actuellement exact. Nous pourrons bientôt fournir plus d'appareils que les Britanniques.

Du fait de notre pénurie en appareils de cette catégorie dans la situation actuelle, la plus grande partie des avions utilisés devrait être fournie par les Britanniques.

.....

H0774 – 0011

CONCLUSIONS :

(note marginale manuscrite);

Nous nous sommes depuis orientés vers une opération- conjuguée aérienne et navale. Mais la valeur respective demeure vraie.

1o- L'interception en Mer Noire des pétroles envoyés du Caucase en Allemagne ne présente qu'un intérêt limité en raison de l'importance relativement faible de l'apport russe actuel par cette voie dans le ravitaillement en pétrole du IIIème Reich.

2o- Une action contre l'industrie pétrolière russe au Caucase offre, au contraire, pour les Alliés un très gros intérêt. Elle permet de porter un coup très grave, sinon décisif, à l'organisation militaire et économique soviétique. Au bout de quelques mois, les ressources de l'U.R.S.S pourraient même devenir tels que ce Pays courrait le risque d'un effondrement total.

Si ce résultat était obtenu, l'Allemagne privée de tout ravitaillement soviétique verrait se fermer à l'Est la barrière du blocus et devrait se contenter de vivre sur les Pays Nordiques et les Balkans, derniers retranchements économiques ou elle pourrait encore se défendre.

3o- Une action contre les pétroles du Caucase peut prendre soit la forme d'un travail politique ayant pour but un soulèvement des populations musulmanes du Caucase, soit la forme d'opérations militaires dirigées contre les centres importants de l'industrie pétrolière russe.

.....

H0774-0012

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers:

Je certifie par la présente que le document suivant:

"Note du Commandant en Chef de l'Armée francaise, Général Gamelin; sur la politique militaire franco-britannique dans les Balkans et dans le Moyen-Orient"

a été transcrit fidèlement du:

Livre blanc des Affaires Etrangères No 7, Berlin 1941:
"Document au sujet du conflit avec la Yougoslavie et la Grèce"

page 185, document 131.

Nuremberg, le 6 avril 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774-0013

Note du Commandant en Chef des Forces terrestres françaises sur la politique militaire franco-britannique dans les Balkans et le Moyen-Orient.

(Extrait)

Secret Le 6 Mars 1940

...3. Le problème balkanique intéresse avant tout la France, parce qu'elle croit désirable et possible :

a) d'interdire l'accès aux Détroits et à la Mer Egée, par les Balkans, a l'Allemagne et à l'URSS.

b) de constituer à l'intérieur des Balkans un vaste front d'usure en opposant les armées balkaniques aux armées allemandes et soviétiques.

La question est d'ailleurs étroitement liée à l'attitude de l'Italie, sans l'assentiment avoué ou tacite de laquelle nous ne pouvons nous engager en forces à Salonique.

D'autre part, l'Armée française a toujours eu des relations suivies avec les Armées yougoslave, roumaine et même grecque.....

Dans ces conditions, c'est dans la région de Salonique que le Haut Commandement français envisage d'appliquer le gros des forces françaises, soit qu'il s'agisse pour les Alliés d'interdire à leurs adversaires l'accès de la Mer Egée, soit même qu'il s'agisse pour eux de se porter au secours de la Yougoslavie ou de la Roumanie, ou de régler préalablement le problème bulgare, de concert avec tous les autres Etats balkaniques...

Gamelin

H0774 - 0014

Document RAEDER No 39

Déclaration de l'Avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le document suivant:

"Le Commandant en Chef de l'Armée francaise Général Gamelin au Président du Conseil des Ministres francais, Ministre de la Défense nationale et de la guerre Daladier"

a été transcrit fidèlement ainsi:

Livre blanc des Affaires Etrangères No 6, Berlin 1941:

"Les documents secrets de l'Etat-Major général francais"

pages 59-60-61, document No 25

Nuremberg, le 13 mars 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0015

LE GENERAL GAMELIN, CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL DE LA DEFENSE NATIONALE, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE

Très secret.

No 314 C-b/DN

Objet:
Opérations en Moyen-Orient. P.C, le 12 mars 1940.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint copie des pièces suivantes :

a)- Lettre No 295/3.S du Général WEYGAND, en date du 7 mars 1940 adressée au Général GAMELIN;

b)- Réponse télégraphique adressée le 10 mars au Général WEYGAND (309-C-b/DN);

c)- Télégramme 1.836 du Général WEYGAND faisant suite à la lettre 295 du 7 mars.

J'y joins un projet de réponse que je me propose d'adresser télégraphiquement au Général WEYGAND dès que vous aurez bien voulu me donner votre accord à ce sujet.

(Note marginale):
Accord donné par le Président du Conseil le 14 mars 1940, par lettre No 645 D.N.

ECRIT DE LA MAIN DU GENERAL :

Personnellement, j'estime que nous avons intérêt à poursuivre rapidement ces études de l'attaque sur BAKOU et BATOUM (spécialement par l'aviation). Les opérations à mener dans cet ordre d'idées seraient un heureux complément de celles à conduire en SCANDINAVIE. Mais, si ces dernières se trouvaient entravées, ce serait une raison de plus pour agir en TRANSCAUCASIE.

GAMELIN.

-195-

196

H0774 – 0016

HAUT-COMMANDEMENT DANS L'ORIENT MEDITERRANEEN

LE GENERAL

Très secret

No 295/3.S.

Copie S.P.601, le 7 mars 1940.

Le Général Weygand à Monsieur le Général
Commandant en Chef des Forces terrestres,
Chef d'Etat-Major de la Défense Nationale.

L'Air Marshal MITCHELL, commandant les Forces Aériennes du MIDDLE East, de passage aujourd'hui à BEYROUTH, se rendant à ANKARA avec le Général JAUNEAUD, m'a fait savoir qu'il a reçu de LONDRES des instructions concernant la préparation d'opérations éventuelles de bombardement sur BAKOU et BATOUM. Il m'a informé de son intention de demander au Maréchal CAKMAK d'être autorisé à faire faire des reconnaissances des terrains d'aviation, qui, dans les régions de DIARBEKIR, d'ERZEROUM, de KARS et du lac de VAN, pourraient servir de bases intermédiaires à des avions ayant leur base principale en DJEZIREH.

L'Air Marshal MITCHELL m'a demandé l'autorisation de reconnaitre nos terrains de DJEZIREH, la situation politique de l'IRAK dont l'indépendance est reconnue, ne lui permettant d'utiliser sans risques de complications, les terrains de ce territoire. J'ai l'honneur de vous rendre compte que j'ai autorisé cette reconnaissance qui sera exécutée prochainement conjointement par des Officiers britanniques et des Officiers français, les uns et les autres en civil,

H0774 - 0017

comme s'il s'agissait de travaux se rapportant à l'exploitation des nappes de pétrole de cette région.

WEYGAND.

LE GENERAL COMMANDANT EN CHEF GAMELIN A

MONSIEUR LE GENERAL WEYGAND

Secret

N 309 Cab/DN — Le 10 mars 1940.

Copie

Réponse à votre lettre 295/3 du 7 mars -

Je donne mon complet accord à l'autorisation que vous avez accordée à l'Air Marshal MITCHELL en vue d'effectuer reconnaissances terrain aviation DJEDEIDEH.

Général GAMELIN.

LE GENERAL WEYGAND A MONSIEUR LE GENERAL GAMELIN

Secret

No 1236 — Beyrouth, le 10 Mars 1940 à 16 h. 23

Copie

Comme suite à ma lettre No 295/3-S du 7 mars relative aux projets anglais vers BAKOU, j'ai l'honneur de vous rendre compte que le Général WAVELL

H0774 - 0018

m'informe qu'il a reçu une lettre du War Office lui prescrivant d'étudier les conditions d'opérations éventuelles vers le CAUCASE pour le cas de guerre contre la RUSSIE.

Le War Office précise que cette action éventuelle reviendrait à l'Armée.

Le Général WAVELL compte entrer en relations à ce sujet avec le Maréchal TCHAKMAK tout en prenant de grandes précautions pour conserver le secret absolu.

Je lui réponds que je n'ai reçu de vous aucune communication à ce sujet.

Je vous demande de me donner des instructions d'urgence.

WEYGAND.

LE GENERAL GAMELIN A MONSIEUR LE GENERAL WEYGAND

Projet.

Secret

No Cab/DN Le 12 mars 1940.

Copie

Réponse à télégramme 1,236.

La note jointe à ma lettre 293-Cab/DN du 7 mars *) vous a fait connaitre la conception générale que j'ai proposée au Président du Conseil en ce qui concerne les opérations en MOYEN-ORIENT et en particulier les opérations éventuelles au CAUCASE.STOP. Je vous confirme qu'à mon point de vue, les opérations du MOYEN-ORIENT devraient être dirigées par le Commandement britannique et celles du CAUCASE

---

*) N'est pas entre nos mains. -198-

199

H0774 – 0019

par le Commandement turc, ces dernières étant exécutées essentiellement par des forces turques avec appoint d'aviation et de contingents éventuels spéciaux alliés. STOP.

Vous pouvez entrer en relations avec Maréchal TCHAKMAK sur cette question et participer à toutes études préparatoires concernant le MOYEN-ORIENT. STOP.

Je vous adresse par courrier étude sommaire sur action au CAUCASE.

Général GAMELIN.

(Cf.fac-similé page 229)

H0774 - 0020

Documents Raeder No 41

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le document suivant:

"Note du Commandant en Chef de l'Armée francaise, Général Gamelin,"

a été transcrit fidèlement du :

Livre blanc des affaires étrangères No 6, Berlin 1941:

"Les documents secrets de l'Etat-Major général francais"

Pages 63-65, documents No 27.

Nuremberg, le 16 Mars 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0021

NOTE DU GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES

Très secret.

No 325 Cab/D.N. Le 16 mars 1940

Note

sur la conduite de la guerre

(rédaction définitive, compte tenu des observations du C.E.C. et du Général Buhrer).

Les conceptions exposées dans le "Plan de Guerre pour 1940"(1)*) demeurent la base de notre action, il convient, en face de la signature de l'armistice russo-finlandais, de préciser les opérations qu'il paraît possible d'entreprendre à bref délai, en vue de porter à l'ALLEMAGNE des coups sensibles, sinon décisifs.

Sur le plan terrestre et hors du terrain libre, il semble très difficile d'obtenir, pour le moment, d'importants résultats. Il faut donc contraindre l'ALLEMAGNE à sortir de son expectative actuelle. Le premier procédé qui s'impose est de resserrer le blocus. En dehors des résultats économiques qu'on en peut attendre, il faut poursuivre les objectifs suivants :

I. L'ALLEMAGNE peut avoir avantage à ménager la HOLLANDE et la BELGIQUE, qui lui permettent d'éviter, dans une large mesure, les effets du blocus.

---

(1)- adressé à M. le Président du Conseil, le 26 février 1940, par lettre No 280 Cab/DN.
*) - N'est pas entre nos mains.

H0774 - 0022

Il apparait donc qu'un strict contingentement des importations hollandaises et belges pourrait être de nature à inciter l'ALLEMAGNE à brusquer les choses et à envahir les PAYS-BAS et la BELGIQUE, qui ne lui seraient plus que médiocrement utiles au point de vue économique.

II. A L'égard des Pays Scandinaves, la situation est différente.

La Belgique et la Hollande servent surtout, à l'ALLEMAGNE, d'intermédiaires avec l'extérieur, alors que la Suède fournit à l'ALLEMAGNE une matière première indispensable: le fer.

Il faut s'efforcer d'interdire un tel ravitaillement.

Un procédé simple serait de déclarer que la livraison de certains produits essentiels, comme le fer, par les pays neutres limitrophes du REICH constitue un acte d'assistance caractérisé, entrainant des représailles.

La Suède ne livrerait donc plus son minerai à l'ALLEMAGNE que sous la menace du blocus; de même, la NORVEGE ne le transiterait plus qu'en courant le même péril.

Au cas ou ces deux Pays s'inclineraient, le but serait atteint. Au cas contraire, leur trafic maritime serait arrêté.

En présence d'une telle situation, l'ALLEMAGNE pourrait décider de réagir et d'intervenir par les armes en SUEDE.

Elle devrait nous trouver prêts à la parade: il faut pour cela maintenir en FRANCE et en ANGLETERRE un premier échelon

H0774 - 0023

de forces prêtes à être transportées à destination de la SCANDINAVIE, soit en riposte, soit même préventivement.

III. L'interception des importations allemandes de pétrole russe (1) du CAUCASE pose, en premier lieu, la question de l'ouverture d'hostilités contre l'U.R.S.S.

Elle pose aussi le problème du concours ou tout au moins de l'assentiment de la TURQUIE.

Comme tout ce qui se passe en Orient, elle n'est pas indépendante de l'attitude italienne.

Quoiqu'il en soit, le bombardement aérien des installations pétrolières de BAKOU et BATOUM serait susceptible de considérablement gêner le ravitaillement de l 'ALLEMAGNE en carburant.

D'après les études actuellement faites, il nécessiterait l'emploi de 9 groupes d'aviation. Le Commandement des Forces aériennes Francaises envisage d'y consacrer 4 groupes, le reste serait fourni par la Royal Air Force.

Ces groupes basés en DJEZIREH, où les terrains existent et sont en voie d'aménagement, (dans la partie Nord du LEVANT Français) devraient également, si possible, disposer de terrains d'escale en TURQUIE d'Asie (2).

D'ores et déja, le Commandement des Forces Aériennes Françaises pourrait, avec un préavis de 15 jours à 1 mois, entamer

---

(1) L'interception du pétrole roumain destiné à l'ALLEMAGNE ne peut pas, présentement, être obtenue par le blocus ni par des opérations militaires.
(2) Ces terrains font actuellement l'objet de reconnaissances.

H0774-0024

les opérations de bombardement en TRANSCAUCASIE, avec deux groupes d'appareils gros porteurs, susceptibles d'être renforcés de deux groupes de moyens porteurs, prélevés sur la Métropole si la situation le permet sur le front français.

Les opérations aériennes seraient efficacement complétées:

1)- Par des actions navales visant l'arrêt du trafic en Mer Noire. Elles seraient, en principe, confiées à des sous-marins franco-britanniques. Leur passage dans les Détroits réclamerait l'assentiment déclaré ou tacite des Turcs et une base leur serait nécessaire, sur les rivages de la Mer Noire, en ASIE MINEURE.

2)- Par des actions terrestres qui ne peuvent être menées que par la TURQUIE, à laquelle il paraît d'ailleurs possible de prêter l'appui de certains de nos éléments du LEVANT. L'opération pourrait s'étendre par l'IRAN à la diligence de la GRANDE-BRETAGNE.

IV. Tout en tenant compte des objections qui ont été formulées au cours du dernier Comité de Guerre, il y a intérêt à entamer le plus tôt possible les opérations de lancement de mines par la voie fluviale et par les moyens aériens.

On obtiendrait ainsi une paralysie partielle des transports intérieurs de l'ALLEMAGNE.

Il importe que l'aviation lève le plus rapidement possible l'hypothèque

H0774 - 0025

qu'elle fait peser actuellement sur l'opération.

Au total, l'armistice russo-finlandais ne doit apporter aucun changement aux objectifs essentiels que nous pouvions nous proposer en 1940: mais il doit nous inciter à agir plus vite et plus énergiquement.

C'est par une combinaison des mesures de blocus et par certaines opérations militaires que nous pourrons, non seulement resserrer progressivement l'étreinte économique, mais amener l'ALLEMAGNE à sortir de son expectative militaire.

L'expérience de six mois de guerre montre que les Neutres craignent l'ALLEMAGNE. Sans que nous présentions pour eux une menace de même nature, il faut leur faire sentir notre force.

Bien entendu, les actions diplomatiques et militaires doivent être conjuguées, dans la même note énergique.

GAMELIN.

(Cf.fac-similé page 238)

H0774 - 0026

Documen t Raeder Nº 76

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le discours ci-après est la copie exacte du :

Discours du Général Amiral Dr.h.c. R a e d e r, prononcé à l'occasion de la Journée commémorative des héros du Parti

1939

Ce document est tiré de l' " Archive " Nº60 de Mars 1939, Berlin

Pages 1841- 1846

Nuremberg le 22 avril 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774-0027

12.3.39

Journée commémorative des héros du Parti et jour de la liberté de défense

La journée commémorative des héros du Parti a été célébrée, pour la première fois cette année, dans toutes les localités de la grande Allemagne et dans les colonies allemandes de l'étranger, en même temps que la journée de la liberté de défense. Le Fuehrer et Commandant en chef de la Wehrmacht a fait déposer des gerbes de fleurs par des détachements d'officiers, devant le monument de Tannenberg près du sarcophage du Maréchal v. Hindenburg, à Tutzing près de la tombe du général d'infanterie Ludendorff et au cimetière de Hietzinger à Vienne sur la tombe du Maréchal Conrad v. Hoetzendorf. La plus importante des cérémonies qui furent célébrées par la Wehrmacht dans les garnisons ou d'autre part par le Parti a été la cérémonie officielle qui eut lieu à l'opéra Unter den Linden à Berlin. Au cours de cette cérémonie le Commandant en chef de la marine de guerre, l'Amiral Dr. h.c. Raeder, a tenu une allocution en présence du Fuehrer. Le Fuehrer a ensuite déposé une gerbe de fleurs près du monument Unter den Linden et a passé en revue les bataillons d'honneur présentés par les trois armes de la Wehrmacht. L'Amiral Raeder a tenu au cours de la cérémonie officielle l'allocution suivante:

Mon Fuehrer, camarades, hommes et femmes d'Allemagne! Il y a quatre ans, lorsque pour la journée commémorative des héros du Parti, vers le milieu de la journée,

729

H0774-0028

les bannières du 3e Reich furent hissées partout au haut des mâts, ce fut le signal d'une grande joie soulevant le peuple tout entier. Une des bases de l'honneur viril allemand, un symbole de liberté et le signe du droit de disposer d'elle même était rendu à la nation par le Fuehrer: la liberté de défense - elle a donné à tout homme en état et digne de combattre, le droit de défendre sa patrie les armes à la main - Une des chaînes les plus insupportables du Traité de Versailles était rompue, le chemin pour le déployment des forces de notre peuple jusqu'ici enchainé était ouvert et l'espoir d'un avenir plus heureux parce que libre, était né. Un nouveau chapitre de l'histoire de l'Allemagne avait commencé.

Aujourd'hui, quatre ans plus tard nous pouvons regarder derrière nous sur le chemin parcouru dont les bornes seront en effet les témoins de l'histoire du Reich. Ce qui, à ce moment là, ne pouvait être dans la poitrine de chacun qu'espoir ou pressentiment, mais qui était déjà, depuis des siècles le rêve et le désir de tant d'Allemands est devenu réalité: la grande Allemagne, au cours d'une évolution qui pourrait paraître miraculeuse á un observateur étranger mais qui en réalité a été obtenue avec une foi inébranlable et une volonté d'action, basée sur la certitude de la victoire, le Fuehrer a ouvert à nos frères et soeurs d'Autriche et des Sudètes le chemin du retour à la Patrie, conscient qu'il était de son droit et soutenu par les armes qu'il a rendues depuis lors à la Wehrmacht. C'est ainsi que se manifeste pleinement au cours de cette journée

H0774 – 0029

non pas le deuil pour ce qui a été perdu, mais la fierté pour ce qui est acquis pour toujours. Les bannières qui flottent aujourd'hui du haut des mâts sont pour nous la preuve que nous avons exécuté le testament de nos morts. Eux qui donnèrent leur vie en ayant foi dans la grandeur de l'Allemagne, que ce soit dans l'enthousiasme sans borne de l'année 1914 ou dans la fermeté inébranlable de l'année pénible de 1918 ils ne comprendraient pas que nous, qui avions durant de longues et sombres années tenu leur héritage en main nous nous laissions aller au deuil aujourd'hui, qui est un jour décisif.

Nous voyons dans les héros tombés cette force spirituelle qui soutient, qui, par de là la tombe, a fait germer dans la nation toute entière la foi inébranlable dans un nouvel avenir, le portrait du combattant du front des dernières années de la guerre et par là l'exemple du courage au combat et de l'oubli de soi. C'est cette force qui animait les hommes qui étaient destinés à former un nouveau Reich né dans la camaraderie du front; Ce Reich qu'ils ont placé d'une façon indestructible au centre de la grande communauté nationale allemande. Elle a remporté la victoire par delà toutes les hontes et les souffrances de l'après guerre - une victoire éclatante! C'est cette victoire que nous exprimons en unissant le souvenir de nos morts à celui de notre nouvelle et magnifique Wehrmacht,. Nous n'oublions pas pour autant le sacrifice de nos frères et de nos frères tombés. Précisément parce que c'est sur ce sacrifice qu'est fondée notre grande Allemagne, nous pensons à eux avec une gratitude inéffacable. Partout où se trouvait le soldat allemand, partout où il combattait sur terre

H0774 - 0030

sur mer, dans les airs, sur tous les fronts, toujours il s'est trouvé en face d'un adversaire plus puissant. Toujours on a exigé de lui le maximum. Les privations et les fatigues qu'on lui demandait dépassaient les possibilités humaines. Il portait ce fardeau avec la conscience de la responsabilité qu'il avait vis-à-vis de son pays, dont il se considérait comme le gardien et le protecteur. Il a saigné, il est mort, mais il a vaincu. Si la Wehrmacht allemande et, avec, elle, le peuple allemand tout entier honore ses chefs victorieux dans la guerre et si, aujourd'hui particulièrement les noms du Maréchal von Hindenburg décédé, du Général Ludendorff, de Conrad v. Hoetzendorf ou des Amiraux Scheer et Comte Spee et le plus grand de tous les aviateurs, le chevalier von Richthofen sont honorés, si leur nom est dans toutes les bouches, ils sont devenus déjà pour nous un symbole. C'est en eux que se matérialise le souvenir de ces millions de morts inconnus et anonymes que la Grande Guerre a exigée de nous pour que le peuple vive et que le Reich subsiste. A tous ces noms il faut ajouter celui d'un homme qui, bien qu'il ait pu voir encore le retour de l'Autriche à la mère patrie n'a pas pu voir comment le Führer a également conquis la liberté de sa patrie sudète. C'est le nom du Général Krauss. Avec lui un véritable allemand, un grand capitaine a disparu, dont la vie, les actions et la pensée ont toujours été au service du grand Reich allemand.

A la mémoire de nos morts il faut allier le sentiment de pitié que nous éprouvons pour le chagrins des familles des morts,

232

H0774 – 0031

pour les orphelins et pour le sort des blessés de guerre qui nous rappelle toujours ces grandes époques :
Ce doit être un de nos devoirs de reconnaissance le plus normal que d'appaiser leurs souffrances. Ce devoir est rempli de façon modèle par l'oeuvre d'assistance aux victimes de la guerre. L'association fondée pour l'entretien des tombes des victimes de la guerre aide depuis vingt ans par le soin qu'elle prend des tombes à payer la dette de reconnaissance que le peuple allemand doit à ses héros tombés.

Par dela les frontières de notre pays, notre pensée va également aux soldats tombés des nations ayant combattu à nos cotés en une fidèle fraternité d'armes. Nous comptons, dans ces rangs également, une des plus grandes personnalités de son pays, Kemal Atatuerk. Dans sa personne se trouvait associé à notre avis, le plus grand capitaine et le courageux frère d'armes, en même temps que le dirigeant héroïque de son peuple et le créateur d'état génial. Son fier caractère de chef est un exemple. Son nom est l'histoire même.
Si nous sommes remplis de reconnaissance pour nos alliés d'autrefois nous ne voulons pas non plus oublier le courage et la bravoure de ces hommes qui ont été nos adversaires chevaleresques et ont scellés de leur sang leur devoir envers leur patrie. Des soldats de presque toutes les nations de la terre ont combattu et souffert sur les champs de bataille de la guerre mondiale. Le sol et les mers recouvrent des millions d'hommes. Si aujourd'hui, nous jetons un regard grave et tranquille sur le passé, en nous demandant si tant de sang et de richesses

H0774 - 0032

ont apporté au sein de ces nations les fruits d'une victoire glorieuse et tranquille, nous devons dire que non. Le plus sanglânt de tous les Traités de paix a laissé des plaies inguérissables et n'a réussi, par là, qu'à créer la discorde. L'injustice commise et la haine aveugle devaient forcément un jour déclencher des chocs en retour, car jamais dans l'histoire l'humiliation unilatérale et l'oppression ont servi de bases durables à la collaboration des peuples. Et ce choc en retour aura son effet jusqu'à ce que l'injustice soit tout à fait racĥetée. Un peuple comme le peuple allemand qui a déjà dû traverser la guerre en souffrant de la faim et des privations, qui, pendant une décade et demie, a dû voir que l'on foulait aux pieds l'ombre de droit qui lui avait été octroyé par ce Traité de Paix, ce peuple ne pouvait suivre qu'un chemin, s'il ne voulait pas, conciemment, devenir le jouet des puissances victorieuses et, de ce fait, sombrer à tout jamais dans la misère la plus noire: Le chemin qui mène à la liberté. Un grand Fuehrer a été donné au peuple Allemand. C'est en le suivant que le peuple a pu faire ce chemin après avoir pris les dispositions pour ce combat gigantesque q[illegible] - Le peuple Allemand a fait du national-socialisme né dans l'esprit du combattant Allemand sa propre conception du monde il suit les symboles de sa renaissance avec autant d'amour que de passion fanatique. Il a vécu le national-socialisme, et il ne l'a pas subi comme certains critiques qui s'égarent pourraient le croire.

734

H0774 – 0033

Le Führer a montré à son peuple que, dans la communauté nationale-socialiste, se trouvait la source de force grande et inaltérable dont le dynamisme garantit non pas seulement la paix intérieure, mais rend possible l'épanouissement de toutes les forces créatrices populaires. Il a rendu au peuple allemand la confiance en lui-même et en ses possibilités, il lui a donné le pouvoir de reprendre par ses propres moyens le droit sacré qui lui avait été refusé au temps de son impuissance. Il lui a donné aussi le pouvoir de saisir avec courage des problèmes difficiles du temps présent et de les résoudre. De ce fait, le peuple allemand et son chef ont fait plus pour la paix européenne et mondiale que certains de nos voisins ne sont capables de le reconnaître. C'est delà que nait la déclaration de guerre sans embage et sans pitié que nous avons faite au bolchevisme et au Judaïsme international dont les agissements destructeurs pour la vie des peuples nous sont assez connus parce que nous les avons souffert nous-mêmes à nos dépends. C'est delà que nait l'alliance avec toutes les nations ayant les mêmes vues et qui, comme l'Allemagne, ne veulent pas laisser corrompre leur travail de construction et l'oeuvre de paix intérieure à laquelle ils ont voué leur force par une idéologie étrangère au peuple et par des parasites de race étrangère. C'est delà que nait enfin notre exigeance : nous réclamons au même titre que les autres peuples l'égalité de droits et de considération. qui elle seule peut être la garantie d'une vie en commun pacifique sur le globe terrestre

Le Führer nous a assigné à nous soldats, dans le c adre de la communauté allemande, notre tâche de protecteurs et défenseurs de notre patrie et de notre travail de construction pacifique, il nous a assigné notre tâche d'éducateurs des jeûnes gens en état de combattre qui passent en rang . serrés par nos mains. Si nous arrivons à bout de cette tâche éducative

735

H0774-0034

de la technique des armes, cette tâche exige également que soit poursuivie l'éducation du soldat dans l'idée nationale-socialiste de la conception du monde et de la vie. Cette partie de la tâche qui est devenue pour nous un devoir sacré et une nécessité à laquelle nous ne saurions nous soustraire nous voulons et nous pouvons la résoudre côte à côte et en collaboration sincère avec le Parti et ses organisations dont le désir et le travail n'a qu'un but comme le nôtre: la formation de la personnalité allemande pour une communauté de destin durable. La Wehrmacht et le Parti sont, de ce fait, devenus de plus en plus un tout indissoluble dans leur attitude et dans leur esprit. Nous devrions reconnaître aujourd'hui plus que jamais la nécéssité d'une union de plus en plus étroite si celle-ci n'était pas déjà une des directives fondamentales de l'esprit militaire et national-socialiste - regardons seulement par delà nos frontières. Il fut un temps où le Fuehrer soumettait ses propositions pour une délimitation effective et sensée des armements. Elles furent réfutées toutes sans exception. Celui a qui on avait enlevé ses droits devait rester privé de ses droits, l'impuissant devait rester impuissant. On plaça la force avant le droit et on voulait que nous considérions comme sacré ce traité de haine. Une chose hypocrite ne peut jamais être sacrée et une chose injuste ne saurait jamais être juste. L'injustice ne peut pas subsister devant l'histoire. C'est pourquoi elle devait être brisée devant le droit à la vie d'une nation de 80 millions d'hommes. C'est pour ce droit que 3 millions de soldats Allemands ont donné leur vie dans la guerre mondiale. Cette nation a besoin d'une nouvelle d'une véritable paix, une paix juste et honorable, une paix

H0774 – 0035

sans haine. Le monde aussi a besoin de la Paix. Puisque la faible Allemagne ne pouvait pas la sauvegarder, l'Allemagne puissante l'a conquise. Sauvegarder cette paix de la nation allemande envers et contre tous, tel est le fier devoir de la Wehrmacht allemande.

Il ne manque pas de preuve montrant que des mains criminelles sont à l'oeuvre pour ruiner par tous les moyens possible cette nouvelle paix. Une course aux armements a commencé, dont l'étendue gigantesque jointe aux cris à la inexcusables est bien capable de mettre sérieusement en danger ce qui a été gagné si péniblement. Nous ne voulons refuser à personne le droit de faire ce qui lui parait nécessaire pour sa sécurité. Nous le faisons nous-même. Mais nous ne pouvons pas rester sans rien dire et inactifs quand l'Allemagne est choisie comme l'unique raison qui pousse à des mesures de réarmement aussi importantes. Nous ne pouvons admettre que l'on montre toujours l'Allemagne comme l'éventuel agresseur de ses voisins. Nous savons que les éléments qui en portent la responsabilité seront introuvables là où ils veulent conduire leurs peuples; au champ de bataille. Mais au soldat de l'autre côté des frontières que nous respectons comme le représentant chevaleresque de sa patrie s'adresse ma parole de soldat. Ce dont l'Allemagne a besoin et qu'elle veut, c'est la paix !

Ce ne sont là pas seulement des paroles, notre intention a été démontrée par des exemples pratiques. Le travail de construction de l'Allemagne nécessite une évolution pacifique d'une année entière. L'Allemagne a souvent par l'intermédiaire de son Führer tendu la main pour des propositions de paix; elle a été tout aussi souvent repoussée. Lorsque, l'année dernière, naquit l'espoir d'une pacification et d'un apaisement véritable .

H0774 – 0036

Le Reich a a pu constater que le système duvréarmement des autres s'est encore accentué.

L'Allemagne doit avant tout penser à sa propre sécurité. D'après la volonté du Führer, la Wehrmacht allemande doit être renforcée et mise en état de venir à bout de sa tâche de plus en plus importante, quelle que soit la puissance des armements de ses adversaires. Là où nous avons pu gagner une avance, celle-ci est maintenu. Là où il y aurait une brèche celle-ci sera fermée. Là cù le réarmement doit être complété il le sera. Personne ne devra croire que nos armes sont émoussées si le sol allemand était violé ou si du sang allemand était répandu. L'Allemagne éstile protecteur de tous les Allemands de ce côté-ci et de l'autre côté des frontières. Les coups de feu d'Almeria en sont la preuve.

Que nous puissions dire cela aujourd'hui avec la pleine conscience en notre force c'est l'oeuvre et le mérite d'un seul homme. Son esprit génial de chef soutenu par une foi inébranlable dans son peuple et par une force de volonté incommensurable a conduit en peu d'année une nation entière de la nuit profonde à une présence lumineuse. Cet homme, en tant que créateur de la Grande Allemagne, nous précède tout droit aujourd'hui dans le chemin vers l'avenir. Son exemple a donné un nouvel espoir aux allemands, un nouveau courage et sa propre foi que la gratitude que la Wehrmacht montre à son Führer et commandant en chef soit la promesse d'une fidélité immuable dans l'obéissance et le devoir. Nous Voulons

H0774 - 0037

fidèles à son exemple, ne jamais nous écarter du chemin indiqué et, dans une union parfaite aller jusqu'au sacrifice pour le peuple et le Reich. C'est le Führer qui a conduit le groupe de ses fidèles de victoire en victoire. C'est sa foi qui a animé les forces. Sa volonté a créé un nouvel idéalisme de l'action auquel ses compagnons d'armes restèrent fidèles jusqu'à la mort. Plus d'un est tombé mais il est tombé comme les guerriers de la Grande Guerre, pour une Allemagne libre. Tous ils implantèrent la grande tradition de la mort pour une cause sacrée dans la jeune génération, avec la certitude que leur sang ouvrirait le chemin de la liberté désirée. C'est pourquoi nous associons à la mémoire des millions de morts de la grande guerre ce groupe d'hommes qui, dans le mouvement national socialiste, dans le Corps Francs, en Autriche et au pays des Sudètes sont morts pour que leur patrie soit grande et libre. Avec eux nous saluons les hommes courageux qui se sont enrolés librement dans les rangs de la phalange espagnole afin de mettre leur vie au service d'une grande idée, celle de combattre le bolchevisme. Eux qui tombèrent sur le sol étranger savaient que leur sang aussi coulait pour leur patrie, comme le symbole de ce courant puissant de force qui unit pour toujours tout ce qui est allemand dans le monde. C'est ainsi que nous pensons également aux morts de la nouvelle Wehrmacht, qui dévoués dans leur service, conscients de leur tâche de combattants pour la Nation sont morts en soldats. Ils sont les garants de l'accomplissement le plus fidèle du devoir dans l'esprit de notre grand passé militaire. Ils donnèrent

H0774 – 0038

tout ce qu'ils avaient de plus grands et de plus précieux: leur vie. Et ils ne firent que leur devoir, le devoir le plus sacré qui puisse être demandé à un homme.

Dans l'accomplissement de ce devoir il y a pour nous Allemands un avertissement et une obligation ! Montrez-vous dignes des morts ! Prenez leur sacrifice d'autrefois en exemple pour notre sacrifice propre d'aujourd'hui. L'Allemagne d 'Adolf Hitler a compris l'appel. Dans la communauté de notre peuple vit comme le trésor le plus grand l'esprit du libre sacrifice de chacun au service de la communauté ! Chaque année au jour commémoratif des Héros du Parti, cette pensée doit retentir comme un nouveau serment, dans le peuple tout entier afin que sa force ne faiblisse jamais et qu'il puisse agir à l'avenir. Nous croyons pouvoir exécuter le testament de nos morts de la meilleurs d'un coeur ému et reconnaissant, lorsque, songeant à leur sacrifice, nous ne perdrons jamais de vue notre propre devoir. Que le devoir qui les dominait soit aussi aujourd'hui le nôtre : l'amour de la patrie, le dévouement au Führer et à notre peuple éternel l'est ce que nous voulons jurer aujourd'hui en tournant nos jeux vers le Dieu Tout-Puissant. Que cette promesse soit notre salut respectueux à nos morts devant lesquels nous inclinons les symboles de leur gloire immortelle et de leur valeur militaire."

H0774 - 0039

Document Raeder No 48

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le document suivant, extrait d de:

"Le Commandant en Chef des forces militaires françaises en Méditerranée orientale, Général Weygand, au Commandant en Chef de l'Armée française Général Gamelin, et au Commandant en Chef de l'Aviation de guerre française, général Vuillemin, " a été transcrit fidèlement du :

Livre blanc des Affaires étrangères No 6, Berlin 1941:

"Les documents secrets de

L'Etat-Major général français"

Page 90, document No 38.

Nuremberg, le 18 Mars 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0040

LE GENERAL D'ARMEE WEYGAND, COMMANDANT EN CHEF DES OPERATIONS EN MEDITERRANEE ORIENTALE, A MONSIEUR LE GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES ET A MONSIEUR LE GENERAL VUILLEMIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES AERIENNES

Secret

No. 538/35 S.P. 501, le 17 avril 1940

Au point ou en est arrivée la préparation d'une opération de bombardement des régions pétrolifères du Caucase, il est possible d'évaluer le délai au bout duquel cette opération est exécutable.

C o n d i t i o n s p o l i t i q u e s : Aucun délai n'est à prévoir de ce fait, l'entreprise ne devant être l'objet d'aucun accord, d'ailleurs impossible à réaliser, avec les Turcs. L'Ambassadeur de France en Turquie a indiqué au Gouvernement comment se présente exactement le probleme *). Il ne peut être question actuellement ni d'autorisation de survol, encore moins de terrains tremplins en territoire turc, ni d'aide d'aucune sorte. Les approvisionnements de toute nature seront transportés par la voie ferrée Alep-Nissibine, sans démarche préalable, sur la partie de cette voie empruntant le territoire turc, nos accords antérieurs nous donnant à ce sujet toute latitude.

(Cf. fac-similé page 284)

H0774 - 0041

Déclaration de l'Avocat Dr. Siemers :

Je certifie conforme à l'original la copie, document ci-après :

L'Attaché naval francais à Athènes au Commandant en chef des forces navales francaises

extrait du

Livre blanc des Affaires étrangères No 7, Berlin 1941
Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce

pages 154, 155, Document No 112

Nuremberg le 5 Avril 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0042

L'ATTACHE NAVAL FRANCAIS A ATHENES AU COMMANDANT EN CHEF
DES FORCES MARITIMES FRANCAISES

Rapport

No 22 Athènes, 5 Octobre 1939

Secret et personnel

Objet: Point de vue du Gouvernement grec sur le débarquement éventuel de troupes alliées à Salonique.

Dans ma lettre No 11 du 22 septembre je signalais que, malgré les bonnes dispositions du Gouvernement hellénique à notre égard, le stade actuel de la situation diplomatique et militaire ne permettait pas de compter sur son adhésion à la préparation ouverte d'une expédition à Salonique.

Cet avis se trouve confirmé par la conversation tout à fait occasionnelle que M. Mavroudis, sous-secrétaire aux Affaires Etrangères, et notre ministre à Athènes eurent à ce sujet.

Au cours de cet entretien - à bâtons rompus et sans aucun caractère officiel - M. Mavroudis dit à M. Maugras que si, en temps opportun, nous voulions débarquer une armée à Salonique non seulement la Grèce ne s'y opposerait pas, mais joindrait même ses forces aux nôtres "à condition qu'une préparation diplomatique et militaire ait assuré le succès de l'opération".

H0774-0043

"Cette condition, a précisé M. Mavroudis, comporte le concours de la Yougoslavie, dont l'Armée devrait former l'avant-garde de l'expédition."

M. Maugras, dans une dépêche du 25 septembre a rapporté à son Département les propos de M. Mavroudis, qui, bien que présentés comme une opinion personnelle et tenus au cours d'une conversation privée, font prévoir le point de vue que soutiendrait le Gouvernement hellénique s'il était officiellement consulté.

Pol Lahalle

H0774-0044

Doc. RAEDER N° 53

Nuremberg, le 18 Avril 1946

ATTESTATION

Je soussigné, Hans MECKEL, Capitaine de frégate, adjoint à la défense, certifie par la présente que le document ci-joint se composant d'une page dactylographiée avec la référence K T B S K L Partie A Décembre 1939 est une copie conforme à l'original, extraite du Journal de guerre de la Direction des Opérations navales partie A 1939.

Ce document a été mis à ma disposition pour étude par l'Amirauté britannique. Le document original est une prise de guerre.

H0774-0045

Partie A Décembre 1939

19.12. La Grèce a frêté environ 20 vapeurs pour le trafic des Etats-Unis vers Le Havre et Liverpool.

30.12. A cause des ventes et affrètements de nombreux navires grecs à l'Angleterre, on ordonne, avec l'assentiment du Fuehrer, que les sous-marins considèrent comme ennemis les navires grecs dans l'espace marin compris du 20 degres Ouest au 3° degre Est et du 44° degré Nord au 62° degré Nord. Attaquer autant que possible sans être vu.

H0774 - 0046

Déclaration de l'Avocat Dr. Siemers:

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-après :

"L'Ambassade allemande au Ministère des Affaires étrangères"

extrait du

Livre blanc des Affaires etrangères No 7,
Berlin 1941.
Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce

Pages 184/185, document n0 130.

Nuremberg le 6 Avril 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774 – 0047

La Légation d'Allemagne à la Haye au Ministère des Affaires Etrangères

Rapport

La Haye, le 23 Janvier 1940

Objet : Grande-Bretagne
Affrètement imminent de 50 à 60 navires grecs par le Gouvernement britannique.

Fin novembre de l'année dernière, la presse anglaise avait apporté la nouvelle d'affrètements prétendus de navires grecs à des armateurs anglais, sans donner toutefois d'indications sur leur nombre. Dans son No. du 23 crt., le "Financial News" annonce que les négociations entre les armateurs grecs et le Gouvernement britannique sont sur le point d'aboutir. 50 à 60 navires grecs seraient mis à sa disposition sous forme d'affrètements temporaires. Le taux du contrat de louage irait de 17 à 21 sh. par tonne et par mois. En outre, les armateurs exigent, dit-on, que le Gouvernement britannique prenne à sa charge les primes de l'assurance contre les risques de guerre.

Ces prix payés pour l'affrètement sont de quatre à six fois supérieurs aux taux de l'avant-guerre. D'après des estimations établies dans ces derniers temps, dans un autre ordre d'idées, par les milieux maritimes anglais intéressés, ce taux ne représenterait pas moins de 40 à 60 % d'intérêt annuel pour le capital investi dans ces navires.

On ne sait si M. Tsiflos, ministre de la marine grecque,

H0774 – 0048

qui s'est rendu à Londres au début du mois, s'y trouve encore et a pris part éventuellement à ces négociations. La coincidence des deux faits permettrait toutefois de le supposer, M. Apostolides, ministre des finances grec, s'est également rendu à Londres avec une délégation économique, vers le milieu du mois, en vue de négocier un traité de commerce.

Par ordre

von Selzam

26 %

H0774 - 0049

Document Raeder N° 55.

Declaration de l'Avocat Dr. Siemers :

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-après :

" L'Attaché militaire français à Athènes au Ministère de la Guerre français".

extrait du :

Livre blanc des Affaires etrangères N° 7, Berlin 1941.
Document concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce.

page 173 Document N° 123

Nuremberg le 6 Avril 1946

(Dr. W. Siemers)

H0774 — 0050

L'ATTACHE MILITAIRE FRANCAIS A ATHENES AU MINISTERE DE LA GUERRE, A PARIS

Télégramme

No 232

Secret

Athènes, le 4 Décembre 1939

Le Chef d'Etat-Major hellène a témoigné à l'attaché britannique et à moi-même le désir d'ouvrir conversations sur le problème militaire résultant des garanties données à la Grèce.

Il voudrait examiner d'abord l'appui d'aviation et la question D.C.A. pour le port de débarquement (...nom propre omis), mais pour garder le secret absolu, il écarte l'envoi à Athènes d'une mission ou d'un personnage officiel.

Le ministre de France à Athènes a eu conversation sur le même sujet avec le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

H0774-0051

Document Raeder NO 56.

Declaration de l'avocat Dr. Siemers :

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-après :

" Le Général Gamelin Commandant en Chef de l'armee francaise au Commandant en Chef des forces navales francaises."

Extrait du :

Livre blanc des Affaires étrangères N° 7, Berlin 1941; Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grece.

page 174, Document N° 125.

Nuremberg le 6 Avril 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774-0052

LE GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES,

AU COMMANDANT EN CHEF DES FORCES MARITIMES FRANCAISES.

Secret

No 163 Cab/DN Le 15 décembre 1939

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai chargé

le colonel Mariot,

le chef de bataillon Ganneval,

de se rendre en mission, le premier en Grèce, le deuxième en Suède et Finlande afin d'étudier sur place les conditions générales dans lesquelles pourrait être envisagé une collaboration militaire éventuelle avec chacun de ces deux pays.

J'ai fixé le départ de ces officiers au mercredi 20 décembre.

Dans le cas où vous estimeriez devoir poser à l'un ou à l'autre certaines questions précises ou orienter leurs recherches dans un sens particulier, je vous demande de vouloir bien me le faire connaître d'extrême urgence, au besoin par une liaison d'officier.

Gamelin.

766

H0774-0053

Document Raeder No 57

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers:

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-dessous:

"Questionnaire établi par l'Etat-Major général francais"

Extrait du

Livre blanc des Affaires étrangères No 7, Berlin 1941

Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce.

Pages 175/176, document No 126.

Nuremberg, le 6 Avril 1946.

(Dr. W. Siemers)

267

H0774-0054

QUESTIONNAIRE DRESSE PAR L'ETAT-MAJOR GENERAL FRANCAIS

Grand Quartier Général

ETAT-MAJOR GENERAL

VICE-MAJOR GENERAL
Chargé des relations
interalliées et des T.O.E.

No 368 AMG/TOE
Secret

Confié à Lt-Col. Mariot
le 17 déc.39 pour être remis à

QUESTIONNAIRE
rédigé en accord avec l'Amirauté, l'Air et le Général Weygand, à adresser à

notre Attaché Militaire et de l'Air et à notre Attaché Naval en Grèce comme suite au télégramme (+) dont ci-joint copie.

1. Positions de résistance organisées par l'armée grecque aux frontières, face à l'Albanie, à la Yougoslavie, à la Bulgarie. Préciser autant que possible valeur, nature et profondeur de ces organisations.
2. Positions de résistance intermédiaires, organisées ou prévues entre les frontières grecques et Salonique.
3. Obstacles et destructions.
4. Possibilités actuelles de débarquement à Salonique, Kavalla, Dédéagatch et autres ports. Moyens existants (accostage, acconage, levage, remorquage, etc...). Accroissement des possibilités (aménagement nécessaires, renforcement des moyens, délais, etc...). Part des moyens de renforcement

(+) Le télégramme n'a pas été trouvé

H0774-0055

qui pourrait être prélevée sur les ports grecs non utilisés (remorqueurs, mahonnes, personnel, etc...).

5. Ressources de cantonnements offertes par Salonique et la région de Salonique.

6. Possibilités d'entreposer à Salonique les approvisionnements nécessaires au Corps Expéditionnaire (vivres, munitions, essence, matériel). Ressources locales. Stocks essence A et B et stocks de bombes existants.

7. Possibilité d'y installer des parcs de réparation, ateliers, etc....

8. Etat des communications routières et ferroviaires, ainsi que des réseaux télégraphiques et téléphoniques entre:

l'Albanie et Salonique,

la Yougoslavie et Salonique,

la Thrace turque et Salonique.

Améliorations à y apporter.

Parc roulant ferroviaire utilisable. Renforcement éventuel.

9. Terrains d'aviation. Bases déjà aménagées. Bases aménageables. Moyens à prévoir. État d'avancement des aménagements du terrain en construction à l'Ouest de la ville de Salonique.

10. Protection anti-aérienne des débarquements dans le port de Salonique.

Protection pouvant être réalisée par l'aviation de chasse grecque.

Protection anti-aérienne des installations.

Nombre de batteries existantes. Nombre de batteries nécessaires.

H0774-0056

Mêmes questions pour les ports de la Mer Egée autres que Salonique.

11. Bases navales qui peuvent être utilisées (Salamine, Moudros, etc...). Equipement actuel. Equipement à réaliser.
Moyens de l'arsenal de Salamine.

12. Quelle est la situation de la flotte de commerce grecque en Méditerranée Orientale ?
Quels sont les moyens (paquebots ou cargos) qui pourraient être mis à la disposition du Corps Expéditionnaire ?
Dans quels délais pourraient-ils être rassemblés à Beyrouth ou à Smyrne ?
Préciser leur capacité d'enlèvement (personnel, animaux, matériel).

13. Echange de renseignements sur pays ennemis ou hostiles.

2.7C

H0774-0057

Document Raeder No. 58

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers:

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-dessous.

"Notice du Général Gamelin Commandant en Chef de l'armée française concernant une intervention éventuelle interalliée dans les Balkans

Extrait du

Livre blanc des Affaires étrangères No. 7, Berlin 1941

Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce.

Page 183 document No 128.

Nuremberg, le 6 Avril 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774-0058

NOTE DE M. GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES, SUR UNE INTERVENTION INTERALLIEE EVENTUELLE DANS LES BALKANS

(Extrait)

189 Cab/D.N.

Grand Quartier Général
le 4 janvier 1940

.....Le Chef d'Etat-Major Général de l'Armée grecque a fait connaitre que, sous réserve d'un appoint suffisant de forces aériennes et anti-aériennes, il serait en mesure de garantir le débarquement à Salonique d'un Corps Expéditionnaire intéralliée.

..... Le Haut Commandement francais maintiendra avec la plus grande discrétion les contacts avec les Hauts Commandements yougoslaves, roumain et grec, sans engager en aucune facon les Chefs d'Etat-Major britannique.....

Gamelin

H0774-0059

Document Raeder No 59

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le document suivant :

Extraits du : "Compte-rendu sur la séance du Comité de guerre français du 26 avril 1940"

a été transcrit fidèlement du:

Livre blanc des affaires étrangères No 6, Berlin 1941:

"Les Documents secrets de l'Etat-Major général français"

Pages 95-98, document No 41.

Nuremberg, le 18 Mars 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774-0060

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE GUERRE FRANCAIS

DU 26 AVRIL 1940

au Palais de l'Elysée à 15 h.)

Très secret.

Etaient présents :

M. le Président de la République

M. le Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères

M. le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre

M. le Ministre de la Marine

M. le Ministre de l'Air

M. le Ministre des Colonies

M. le Général Commandant en Chef, Chef d'Etat-Major Général de la Défense Nationale

M. l'Amiral de la Flotte Commandant en Chef des Forces maritimes francaises

M. le Général Commandant en Chef les Forces aériennes

M. le Général Chef d'Etat-Major Général des Colonies

M. le Général Commandant en Chef le Théatre d'Opérations du Nord-Est

M. le Général Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

SEANCE DU COMITE DE GUERRE

du 26 avril 1940.

Le Président du Conseil expose le but de la réunion: examen de la situation en Norvège.

Les Allemands ont réussi à mettre la main sur les points importants. Les débarquements des Alliés sont difficiles, Les Norvégiens sont frappés.

H0774-0061

Le prestige des Alliés est engagé.

Cependant les Anglais étaient prévenus depuis longtemps, puisque c'est le 28 mars que l'opération a été décidée.

Ils ne voulaient pas la faire, remarque le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre.

Le Président du Conseil ajoute qu'on aurait du faire un effort massif sur Trondhjem ....,

.....

Il y a lieu de remarquer que les effectifs ennemis avaient déjà embarqués sur des bateaux de commerce et camouflés. Ils avaient fait l'objet d'un rapport à l'Intelligence Service.

Le Général Gamelin n'a jamais cessé d'insister pour la continuation et l'intensification des opérations. le 29 mars matin, il avait attiré l'attention du Général Ironside sur la nécessité d'avoir toute faite une occupation rapide des ports norvégiens, Il a signalé la même chose à M.Winston Churchill lors d'un voyage de ce dernier à Paris.

H0774-0062

Le Comité de Guerre examine ensuite la question d'éventuelles opérations dans la région du Caucase et dans les Balkans.

En ce qui concerne ce dernier théâtre, le Président du Conseil dit que, d'accord avec le Général Weygand, le Général Jauneaud a étudié l'établissement de plates-formes pour Aviation en Roumanie et en Grèce. Les études préliminaires ont abouti à des prévisions de 10 millions en ce qui concerne la Roumanie, 15 pour la Grèce. Le Général Jauneaud doit poursuivre les études et travaux sur place.

Le Président de la République ayant fait remarquer que ce voyage serait

H0774-0063

peut-être spectaculaire et qu'il vaudrait mieux envoyer dans les deux pays en question un Officier de l'Etat-Major du Général Jauneaud. M.Laurent Eynac déclare que ce sera ou l'Attaché de l'Air ou un Officier civil de l'Etat-Major du Général.

(Fac-simile page 394)

277

H0774-0064

Document Raeder No 60

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie par la présente que le document suivant :

"Le Ministre francais de la Défense Nationale et de la guerre Daladier, au Commandant en Chef de l'Armée francaise Général Gamelin, a été transcrit fidèlement du

Livre blanc des affaires étrangères No 6, Berlin 1941:

"Les documents secrets de l'Etat-Major général francais" Page 118, document No 48.

Nuremberg, le 18 Mars 1946.

(Dr. W. Siemers)

H0774-0065

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE, A MONSIEUR LE GENERAL GAMELIN, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES TERRESTRES.

Secret

No 995 D.N

Objet:

Opérations en Méditerranée

Paris, le 1er mai 1940

Comme suite à la lettre de l'Amirauté No 948 FMF 3 du 17 avril*) dont vous avez reçu copie, j'ai l'honneur de vous faire connaitre que je partage entièrement les vues de l'Amiral Darlan sur l'intérêt primordial des occupations qu'il envisage en territoire Grec. La défense anti-aérienne de nos bases navales en vue d'opérations en Méditerranée orientale est également à prévoir.

Vous voudrez bien en conséquence :

a)- donner les instructions nécessaires aux Commandants en Chef des Théâtres d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient pour la préparation des troupes nécessaires aux occupations projetées;

b)- faire connaitre d'urgence à l'Amirauté les modifications qui en découleraient éventuellement dans l'établissement du plan de transport;

c)- donner des ordres pour la remise éventuelle à la disposition de la Marine

---

*) N'est pas entre nos mains

779

H0774-0066

des batteries de 90 C.A. de la Région de Paris, au fur et à mesure de leur remplacement par des Batteries de 75 D.C.A. modernes.

DALADIER.

(Cf.fac-similé page 338)

H0774-0067

Raeder nº 62

Déclaration de l'avocat Dr. Siemers

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-dessous :

" Amirauté française au Ministère français des Affaires Etrangères. "

extrait du

Livre blanc des Affaires Etrangères Nº 7, Berlin I94I Documents concernant les conflits avec la Yougoslavie et la Grèce.

Page [illegible] document nº I34

Nuremberg, le 6 Avril I946

(Dr. W. Siemers)

283

H0774-0068

L'Amirauté francaise au Ministère des Affaires Etrangères à Paris.

Télégramme

No. 4213 Paris, le 19 Mai 1940

... Ce matériel qu'aucun personnel ne doit accompagner serait vendu fictivement au Gouvernement grec. Après débarquement au Pirée il serait réparti sur territoire grec conformément indications de l'Etat- ajor Armée francaise.

Texte de la note manuscrite :

Le Gouvernement grec est prêt à accepter dès maintenant du matériel destiné à d'éventuelles troupes alliées de débarquement.

H0774-0069

DOCUMENT RAEDER No 63

Déclaration de l'avocat Dr. SIEMERS :

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-dessous :

"Discours du Secrétaire d'Etat britannique pour les Indes Amery, tenu à Newmarket le 1er Décembre 1940."

Extrait du

Livre blanc des Affaires Etrangères No 7, Berlin 1941

"Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce."

Page 194, document No 138.

Nuremberg, le 6 Avril 1946

(Dr. W. SIEMERS)

-34-

2800

H0774-0070

Discours prononcé à Newmarket par M. Amery,
Secrétaire d'Etat britannique pour les Indes,
1er décembre 1940.

(Extrait)

... Si nous pouvons mettre la Grèce en mesure de tenir jusqu'à ce que nous soyons venus à bout des Italiens en Egypte, nous aurons assuré à nos armées une position d'où nous pouvons menacer le flanc de toute attaque allemande contre la Turquie. De cette position, nous pourrions, en fin de compte, avec nos propres armées et les nouveaux alliés que notre puissance croissante réunira, porter un coup mortel au dragon allemand, non pas contre la cuirasse écailleuse de la ligne Siegfried, mais contre la partie molle et inférieure de son corps.....

H0774-0071

DOCUMENT RAEDER No 64

Déclaration de l'avocat Dr. SIEMERS:

Je certifie conforme à l'original la copie du document ci-dessous :

"Discours du Premier Ministre britannique Winston Churchill, tenu devant la Chambre des Communes le 19 décembre 194 ?

Extrait du

Livre blanc des Affaires Etrangères No 7, Berlin 1941

Documents concernant le conflit avec la Yougoslavie et la Grèce

Page 194, document No 139

Nuremberg, le 6 Avril 1946

(Dr. W. SIEMERS)

H0774-0072

Discours prononcé à la Chambre des Communes par
M. Winston Churchill, Premier Ministre britannique,
19 décembre 1940.

(Extrait)

.... Je ne puis pas oublier les hauts faits qui ont été accomplis pendant cette bataille par le Maréchal des forces aériennes Longmore. Au moment le plus critique de ses préparatifs, une très grande partie de ses troupes durent lui être retirées pour être envoyées en Grèce. Malgré tout, il continua ses efforts en assumant des dangers supplémentaires. La façon dont il a maitrisé la situation avec le concours de [illegible] est digne des plus grands éloges.....

1880